

## Introduction

Les travaux réalisés au sein du Conseil interdisciplinaire sur la responsabilité parentale partagée (CIRPA-France), une association interdisciplinaire et interprofessionnelle qui conduit des réflexions et fait des propositions sur les droits et besoins des enfants séparés de leurs parents dans les situations de rupture parentale et de placement, ont très vite fait émerger la question du temps comme un enjeu crucial dans la protection de leur intérêt. Au cours de ces réflexions, il est vite apparu que tout est question de temps ! Quand on parle du temps, on pense à la pluie et au beau temps, on pense présent, passé, futur, on parle du ressenti du temps, du temps calme, du temps long, du temps accéléré, d'un temps qui défile et qui n'est pas extensible, d'un temps pour construire ou pour accepter. Les traités internationaux<sup>1</sup> et les textes<sup>2</sup> les accompagnant soulignent toute l'importance, en la matière, de réduire le temps consacré à la prise de décisions et de prévoir comment ces dernières pourront être révisées en fonction du développement de l'enfant.

La participation d'un des membres du CIRPA aux travaux du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE), au Conseil de l'Europe, a conforté l'idée que ce thème nécessitait une étude approfondie. L'enquête conduite par ce comité d'experts internationaux montre qu'il existe de grands

---

1. Art. 7, ETS 160 – Exercice des droits de l'enfant, 25.I.1996.

2. UNCRC, 2013, OG 14.

écarts dans la prise en compte du temps inhérent au déroulement des procédures judiciaires dans les législations des États membres du Conseil de l'Europe. D'après les résultats, malheureusement la France appartient au groupe de pays prenant le moins bien en compte cette dimension, vraisemblablement au détriment des enfants dont les parents se séparent. Cependant, en France, la question du temps pour les enfants séparés de leurs parents, que ce soit dans les situations de séparation parentale ou de placement, reste trop peu explorée, ce qui conduit à un manque préjudiciable de données.

Si les scientifiques et les professionnels de la famille perçoivent assez intuitivement que le temps est un facteur important dans le bien-être et le développement des enfants séparés de leurs parents, le consensus n'allait pourtant pas toujours de soi entre les différentes approches disciplinaires et professionnelles. De nombreuses interrogations ont alors émergé : Qu'en est-il de la perception du temps pour les enfants ? Du temps de la construction des relations entre l'enfant et ses parents ? Du rôle du temps dans les séparations avec leurs parents ? Du temps pour les institutions en charge de les accompagner ou de prendre des décisions ? Agir avec célérité semble fondamental pour répondre aux besoins de sécurité de l'enfant. Toutefois, prendre le temps d'écouter, de pacifier, de coconstruire apparaissait aussi comme essentiel pour résoudre les différends trop grands. Entre prudence et urgence, l'équilibre semble parfois difficile à trouver.

Pour mieux appréhender ces questions complexes, le CIRPA, avec le soutien du programme EnJeu[x], a réuni lors de deux journées d'études à Nantes des scientifiques et des spécialistes de disciplines et de professions différentes, afin de partager leurs connaissances et expériences autour du thème : « Le temps, la séparation parentale, l'enfant et la justice : entre urgence et prudence ». Cet ouvrage est le fruit de ces réflexions menées autour d'une pluralité de regards : psychologique, sociologique

et juridique sur l'importance du temps pour l'enfant dans les relations avec les parents et plus particulièrement dans les situations de séparation parentale et les procédures judiciaires qui peuvent les accompagner. Ces journées, qui ont eu lieu à Nantes les 2 et 3 décembre 2021, soit trois mois avant le 20<sup>e</sup> anniversaire de la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, ont été suivies d'un second volet qui s'est tenu à Aix-en-Provence pour aborder le même thème, mais cette fois dans le cadre particulier des crises familiales aggravées.

Au total, l'ouvrage propose 12 articles écrits par des chercheurs en droit, en psychologie, en sociologie et en sciences de l'éducation ainsi que par le défenseur des enfants, une juge aux affaires familiales (JAF), des avocates et des médiatrices familiales. Dans un premier temps, celui-ci propose d'introduire la question de l'importance du temps de l'enfant et de ses relations parentales à travers le regard de deux psychologues. Pour ce faire, l'article cosigné par Fabien Bacro et Chantal Clot-Grangeat introduit précisément le sujet en traitant du développement de la compréhension du temps et de son rôle dans les relations avec les parents à travers la question des séparations et de leurs effets sur la sécurité affective et le bien-être des enfants. Michael Lamb poursuit la réflexion en offrant un aperçu des connaissances issues de la recherche en psychologie sur le développement des relations d'attachement aux parents en insistant sur le temps nécessaire à la construction des premiers liens et l'importance pour les enfants de pouvoir les maintenir grâce à des contacts fréquents et réguliers survenant dans des contextes aussi diversifiés que possible.

L'ouvrage s'inscrit ensuite plus particulièrement dans une étude du temps de l'enfant lors des séparations parentales. Benoît Hachet livre les résultats d'une étude réalisée dans le cadre de sa thèse en sociologie sur les pratiques des parents ayant des enfants en résidence alternée. Il met en évidence que ce mode de résidence résulte le plus souvent d'un accord entre des parents tous deux

impliqués auprès de leur enfant avant la séparation. Par ailleurs, les résultats de cette étude suggèrent non seulement que le rythme de la semaine est largement privilégié mais également que la distance entre les domiciles parentaux dépend étroitement du lieu où sont scolarisés les enfants. De leur côté Bruno Lehnisch et Caroline Siffrein-Blanc présentent les résultats d'une étude réalisée auprès de 14 magistrats aux affaires familiales dans laquelle ils ont examiné comment ces derniers appréhendent les questions de la répartition du temps parental, du rythme de l'alternance, du caractère provisoire et de l'échelonnement des mesures prises dans le temps. Ils poursuivent en illustrant comment les JAF prennent en compte la question du temps pour apprécier l'intérêt de l'enfant dans la détermination des modalités de sa résidence. Ainsi, l'âge des enfants, la durée du trajet entre les domiciles parentaux, la disponibilité des parents, les pratiques antérieures au jugement ou encore la nécessité de prendre du temps pour permettre aux conflits de s'apaiser constituent des critères d'appréciation à la mise en place d'une résidence alternée. Guillaume Kessler élargit le champ de la réflexion en apportant une approche comparée très enrichissante. Il aborde les changements conceptuels et les nouvelles pratiques en vigueur dans différents pays ayant mis l'accent sur l'intérêt pour l'enfant de pouvoir bénéficier d'un partage aussi équilibré que possible du temps parental dans leurs législations respectives. Les changements de vocables mettent ainsi en exergue cette volonté de mettre l'accent sur l'importance du « temps parental » plus que sur la question de la résidence ou de la garde de l'enfant.

Si investir la relation parentale exige du temps, la maintenir exige de dépasser, lors de la séparation, les conflits parentaux. Dès lors, l'ouvrage propose un focus plus particulier sur la question du temps et de la justice familiale. Agir avec célérité semble fondamental pour répondre aux besoins de sécurité de l'enfant. Toutefois, prendre le temps d'écouter, de pacifier, de coconstruire apparaît

comme essentiel pour résoudre le conflit plus que le litige. Entre urgence et prudence l'équilibre semble parfois difficile à trouver. Michel Grangeat introduit la complexité du sujet en examinant les écarts existants dans la prise en compte du temps des procédures dans les législations et les pratiques des pays membres du Conseil de l'Europe. S'il rappelle combien l'exigence de célérité de la justice relève d'une obligation positive des États, les constats, sévères, issus de l'analyse particulière de la situation en France, sont ensuite repris afin de faire des recommandations spécifiques au contexte français. Élodie Thébaud, avocate, poursuit l'analyse, plus technique, des procédures françaises permettant d'aboutir aussi rapidement que possible à une décision en matière de justice familiale. Si elles ont le mérite d'exister, le constat reste critique, ces procédures apparaissant particulièrement opaques et difficiles à mettre en œuvre.

Si ce besoin prégnant de célérité s'impose lorsqu'est en jeu l'intime, le familial et le personnel, il ne doit pas faire oublier l'importance d'une réflexion approfondie et du temps de l'écoute et de la reconstitution du dialogue. Stéphanie Hébrard, JAF, livre, avec réalisme, la façon dont se déroulent, sur le terrain, les différents temps de la procédure judiciaire. Elle met en exergue les faibles moyens à disposition des juges pour accompagner les enfants et les familles, tout en présentant de façon optimiste les démarches possibles reposant sur la progressivité et la médiation renforcée. Elle invite, comme Maître Barbara Régent et Marie Boudinet, à une responsabilisation des professionnels en faveur de l'apaisement des familles. Si en soi la situation de l'enfant est toujours urgente, les propos percutants de Maître Barbara Régent, avocate et médiatrice familiale, décrivent parfaitement comment prendre le temps, grâce aux modes amiables de résolution des différends, permet d'apaiser plutôt que d'attiser les conflits. Le temps dédié à la reconstruction du dialogue est un temps investi pour préserver une relation parentale future de qualité. Marie Boudinet,

médiatrice familiale, présente parfaitement les différents temps de la médiation en plaidant pour une complémentarité des professions et en ouvrant sur la place de l'enfant tout au long de ce processus.

L'ouvrage se termine en marquant, pour conclure, l'importance du temps qui doit être accordé à l'écoute de l'enfant. Éric Delemar, défenseur des enfants, montre que si l'enfance constitue un temps de la vie au cours duquel ces derniers sont vulnérables et ont besoin d'être protégés, l'accent mis sur leur intérêt supérieur dans les décisions qui les concernent est indissociable d'une véritable écoute et prise en compte de leur point de vue. Blandine Mallevaey aborde magistralement la question de la parole et du point de vue de l'enfant dans les procédures judiciaires consécutives aux séparations parentales. Elle montre à quel point il est important d'y consacrer le temps nécessaire, que ce soit avant, pendant ou après l'audition, et de mieux former les professionnels – JAF et avocats pour mineurs – afin de faire respecter les droits des enfants et de les protéger.

Au nom du CIRPA-France, toute l'équipe espère que ces apports, très riches, constitueront une base de connaissances utile afin de mieux comprendre les enjeux liés au temps dans les situations de séparation parentale. Les éléments de réflexion présentés tout au long de cet ouvrage, basés à la fois sur les résultats de la recherche et la pratique professionnelle, permettent d'entrevoir un ensemble de solutions afin d'agir sur les modalités procédurales, notamment en raccourcissant les délais dans les prises de décision, sur les critères de décisions des magistrats pour répondre aux mieux aux besoins et droits des enfants, sur une mobilisation collective en faveur de l'apaisement familial et de l'écoute de l'enfant.